OBSERVATOIRE

de la prise en compte de

dans les projets d'aménagement

septembre 2022

31 MURET



La gestion des eaux pluviales et du ruissellement

La valorisation esthétique et paysagère du projet

DÉSIMPERMÉABILISATION DU PARKING DE LA MAIRIE



Muret (31) 24 813 habitants
Espace public centre-bourg
750 m²
100 000 € HT
en cours

ACTEURS ET ORGANISMES IMPLIQUÉS

MOA: Le Muretain Agglo.

MOE: OTCE.

Organismes partenaires : Agence de l'eau du bassin Adour

Garonne finance l'opération à hauteur de 70%

Description

Le parvis de la mairie de la commune de Muret est actuellement occupé par un grand parking de 75 places en enrobé. La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo (maître d'ouvrage avec la compétence « eaux pluviales ») a pour projet de réaménager cette zone avec notamment des travaux de désimperméabilisation du parking existant (surface de 750 m²).









Pour une prise en compte de l'eau dans le projet d'aménagement

L'objectif principal est d'améliorer l'intégration paysagère du parking par l'utilisation d'un revêtement en dalles béton alvéolées végétalisées. Cet aménagement a également permis d'éviter de rejeter un important volume d'eaux pluviales dans le réseau.

Données techniques

Les aménagements vertueux mis en place à l'échelle du projet

Pour permettre l'infiltration des eaux pluviales, le revêtement des stationnements et de la voie de desserte sera réalisé en structure poreuse. Spécifiquement sur la zone de stationnement, ces travaux comprendront aussi la mise en place de dalles béton alvéolées végétalisées.

ZOOM SUR L'IMPERMÉABILITÉ DES SOLS

La désimperméabilisation est la thématique centrale du projet



Vous voulez en savoir plus ? Contactez le commanditaire du projet

Sylvain GRASSIN,

chargé de projets urbains à la ville de Muret **a** sylvain.grassin@mairie-muret.fr **3** 05 61 51 95 95